RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

AVANTIA - Me Pelegry
10 quai de Tréguier
29600 Morlaix

V/REF :
N/REF : 83 B 40034 / 2011-A-1424

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 30/03/2011,

P.V. des décisions de l'associé unique du 15/03/2011
- Modification de la date de clôture de l'exercice social

Statuts mis à jour

Concernant la société

ABALLEA BRUNO
Société par actions simplifiée
le Vourn
29233 Cléder

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1424 le 30/03/2011

R.C.S. BREST 327 166 922 (83 B 40034)

Fait à BREST le 30/03/2011,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST (Finistère)

SANS VALEUR LEGALE

SANS
VALEUR
LEGALE

2011 | A | 1422

SOCIETE ABALLEA BRUNO

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 50.000 euros
Siège social : Le Vourn
29233 CLEDER
R.C.S. BREST 327 166 922

30 MARS 2011

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2011

L'an deux mille onze,
Le quinze mars, à onze heures,

Les associés de la Société ABALLEA BRUNO, Société par actions simplifiée au capital social 50.000 euros, dont le siège social est situé Le Vourn 29233 CLEDER, immatriculée au Registre Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 327 166 922, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été faite par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno ABALLEA, président,

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
375 parts sociales, ci 37

Le Président constate la présence à la réunion de :

- Madame Muriel ABALLEA
titulaire de 125 parts sociales, ci 12

TOTAL égal au nombre de parts sociales composant le capital social, soit 50

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, qu'elle peut valablem délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Présiden savoir :
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société.

M. C
AB

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de la date de clôture des comptes,
- Modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et ouvre les débats.

Personne ne désirant prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte au président de ce que les dispositions de la loi et des statuts concerna tant la convocation des associés et du commissaire aux comptes, que le droit de communicati préalable des associés ont été respectés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de fixer la date de clôture des comptes au 31 mai au lieu du 31 mars.

Cette modification prenant effet immédiatement, l'exercice en cours, qui devait être clos le 31 m 2011, sera donc clos le 31 mai 2011 et aura une durée de quatorze mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, modification de l'article 19 des statuts, désormais libellé comme suit :

Article 19 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour procéder aux formalités de publi requises du fait de l'adoption des résolutions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

n. 6

AB

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séa est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a signé par les associés.

Monsieur Bruno ABALLEA



Madame Muriel ABALLEA

